

**Pour une politique de foresterie en milieu urbain  
et agro-forestier intra-municipal à Saguenay en 2025**

***Éléments de prospective***

***Tendances lourdes et scénario alternatif probable***

***Les réponses possibles d'un système sous contraintes :  
conséquences et résultats prévisibles***

***L V B F***  
***Les verts boisés du fjord***  
***« Fiducie foncière »***

***Préparé par :***

***M. Gille Tremblay L V B F***

***M.A. Analyste-Consultant Aménagement du Territoire et Développement Régional***

***Avec la collaboration :***

***de M. Jean Désy, Secrétaire L V B F et***

***de Mme Ginet Perreault, Professeure de littérature française au CEGEP de Jonquière***

***Mars 2007***

**Date :** Mars 2007

**Att. /** Monsieur Pierre Brassard Greffier municipal  
Service du greffe et des archives  
201 Rue Racine Chicoutimi ( Qc.)  
G7H 5B8

**Pour :** Le Conseil municipal de Ville de Saguenay

**De :** Monsieur Gille Tremblay M.A. pour  
La fiducie foncière « Les verts boisés du fjord »

**Objet :** Dépôt d'une réflexion de nature prospective pour une politique de **foresterie à Saguenay**, dans le contexte de Kyoto.

---

Monsieur,

La fiducie foncière « Les verts boisés du fjord » désire par la présente soumettre à l'attention du Conseil municipal de Ville de Saguenay le texte d'une réflexion en profondeur et de nature prospective à l'horizon 2025, sur l'intérêt éventuel pour la municipalité de se doter d'une véritable politique de foresterie en milieu urbain et agro-forestier intra-municipal.

En espérant que la lecture attentive de ce texte puisse susciter de votre part et à l'intérieur de votre organisation, un intérêt suffisant pour nous inviter par la suite à des actions plus concrètes et constructives en cette matière. Pour ces raisons, nous demeurons à votre disposition pour toute information ultérieure susceptible de compléter l'analyse du dossier.

---

Gille Tremblay M.A.

pour : La fiducie foncière « Les verts boisés du fjord »

Mars 2007

## – TABLE DES MATIÈRES –

---

---

– <b>PRÉAMBULE</b> .....	5
– <b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>A – TENDANCES LOURDES : LES CONTRAINTES INITIALES DU SYSTÈME</b> .....	8
1 - Les changements climatiques .....	8
2 - L'investissement public dans les transports et l'intervention de l'État .....	8
3 - Le redéploiement de la structure industrielle régionale .....	9
4 - Adhésion aux accords de Kyoto et interventions gouvernementales .....	10
5 - Et toujours des conflits socio-économiques et environnementaux à gérer .....	10
6 - Un lourd passif environnemental à restaurer. Un modèle de développement à repenser ....	11
Conclusion .....	12
<b>B – SCÉNARIO ALTERNATIF PROBABLE</b> .....	13
1 - Les réponses possibles d'un système sous contraintes.....	13
1.1 - L'aménagement du territoire : un outil de gestion du développement et de l'urbanisation .....	13
1.2 - Pour une politique de foresterie en milieu urbain et agro-forestier à Saguenay .....	15
1.3 - Aménagement de puits de carbone temporaires et permanents .....	16

- Puits de carbone temporaires et permanents ( définitions ) .....	17
- Modalités d'application .....	18
- Fiscalité municipale .....	20
1.4 - Mise en œuvre de programmes de plantation ornementale .....	21
1.5 - Promotion et valorisation de l'arbre .....	22
<b>2 - Les conséquences et résultats prévisibles.....</b>	<b>24</b>
2.1 - Sur le maintien et le développement de l'activité économique .....	24
- Récupération et valorisation des résidus de coupe issus de la biomasse forestière .....	24
- Création d'entreprises .....	24
- Maintien de l'activité économique locale .....	25
2.2 - Sur la planification et le développement urbain et spatial .....	26
- Une meilleure planification et préparation des projets .....	26
- Aménagements urbains optimaux, confort et convivialité de l'espace .....	27
- Freinage de l'effet trou de beigne au cœur de l'agglomération .....	28
- Développement d'infrastructures de pratique de l'activité physique extérieure .....	29
- Des conséquences heureuses, mais aussi des résistances au changement .....	30
- Saguenay : désormais un modèle de développement urbain en région .....	30
2.3 - Sur le développement humain : santé et mieux-être de la population .....	31
- Améliorations de la santé publique .....	31
<b>3 - Conclusion et portrait synthèse .....</b>	

## **- PRÉAMBULE**

---

---

### Mise en contexte

*Deux touristes discutant entre eux, avec leur vélo « De Vinci » de location, arrêtés quelques instants pour se désaltérer, à proximité d'une affiche de signalisation de Ville de Saguenay, à quelque part sur la Vélo-route du Fjord en 2025, et annonçant la présence d'un gîte à 1 kilomètre plus loin vers l'Est :*

- *As-tu remarqué comme La Ville de Saguenay a su mettre en valeur la richesse de ses paysages naturels ...*
- *Ah pour ça, on peut dire que le paysage est vraiment magnifique ! ...  
On a seulement qu'à observer la beauté du Fjord du Saguenay et des Monts Valin en arrière-plan ...*

## **– INTRODUCTION**

---

---

*Notre démarche vise en particulier la nouvelle décennie qui approche à grand pas et ce, dans le contexte du processus de révision et d'harmonisation actuellement en cours de réalisation concernant les nouveaux règlements municipaux de construction, de lotissement et d'urbanisme. Cela dit, nous tenons en premier lieu à préciser que le texte qui va suivre n'a réellement aucune prétention scientifique, mais constitue néanmoins par son caractère empirique, une analyse originale pouvant présenter une certaine valeur pour les autorités municipales actuelles par son approche créative et son contenu théorique pouvant ultérieurement déboucher dans le concret sur des réflexions constructives à moyen et à long terme.*

*Pour éviter au départ tout malentendu dans l'interprétation éventuelle des résultats et aussi pour bien situer et faire comprendre la nature et la portée réelle des réflexions amorcées dans notre document, il importe au préalable d'apporter un certain nombre de précisions au plan méthodologique. En fait, la théorie dite prospective postule en se basant sur des tendances lourdes déjà observables sur le terrain ou documentées, que l'on peut dégager des scénarios tendanciels et alternatifs assez réalistes autour d'une problématique donnée, avec la construction de « futuribles », à la manière développée par François de Closets dans ses « Scénarios du futur » en 1978. Parce qu'il est justement plus facile d'imaginer les résultats ou conséquences possibles à long terme d'une décision prise dans le présent, nous utiliserons généralement tout au long de notre exposé les formes de l'imparfait et du passé composé. En se situant déjà dans le futur, ces modes de conjugaison nous permettent ensuite, par effet de rétroaction, de mieux cerner et décrire les changements probables consécutifs à une décision donnée dans le temps.*

*Ce type d'exercice permet aussi, en identifiant correctement l'ensemble des paramètres du problème à résoudre, de mieux encadrer les processus de décisions à venir, les réponses possibles, les contours probables et enfin l'évolution prévisible d'un système donné sous contraintes, en vue de définir et d'atteindre par la suite un futur idéal souhaitable. En se basant sur ce postulat, nous tenterons d'esquisser dans les pages qui vont suivre, un portrait idéal de ces nouveaux cadre et mode de vie urbain et périurbain à trame éco-récréo-forestière, proposé au cœur même de la conurbation saguenéenne, à l'horizon 2025.*

*Il s'agit là d'une analyse systémique des nouveaux changements induits sur la dynamique économique, spatiale et sociétale saguenéenne. Il ne faut donc pas être naïf pour comprendre que cette réflexion, qui sera sans doute soumise à vos critiques et à celles de toute votre organisation ( notre souhait le plus cher ), nous invite fondamentalement dans les faits à un changement de paradigme. On pourrait dire aussi l'ajout d'une nouvelle trame citoyenne, culturelle et contemporaine, à savoir «l'éco-récréo-foresterie urbaine », à l'âme du bûcheron qui sommeille encore en chacun de nous.*

*Cela pourrait aussi devenir une simulation permettant de visualiser également les résultats plausibles et concrets de l'application d'une partie des principes sous-jacents aux accords de Kyoto, à un exercice de planification comme la réalisation du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme de la ville.*

*En terminant, la véritable question qui se pose aujourd'hui est la suivante : quelle sorte de changements désirons-nous voir émerger pour les générations qui vont nous succéder, nos enfants de demain, dans le contexte de la crise socio-environnementale qui secoue actuellement les fondements mêmes de notre histoire, le présent qui nous habite, et le futur aux contours plus ou moins flous et encore incertains qui pointe à l'horizon ? ... Un futur alternatif réfléchi, idéal et souhaitable construit dans le présent autour d'un ensemble de décisions optimales à portée opérationnelle sur le futur, ou un futur logique dans lequel un système donné maintient son état d'équilibre instable « en puisant dans le capital » par le prolongement de sa trajectoire initiale dans le temps ? ... Se poser la question c'est aussi y répondre ! ... Ce à quoi nous nous convions aujourd'hui en définitive, c'est à la construction d'un nouveau cadre spatial*

*récepteur pour la mise en œuvre d'une véritable politique familiale à Saguenay, ou si l'on veut la réédition grandeur nature, version saguenéenne et contemporaine, du concept évolutif de « cité-jardin » si chère aux nations européennes, depuis le XIXe siècle.*

## **A – TENDANCES LOURDES : LES CONTRAINTES INITIALES DU SYSTÈME**

---

---

### **1 - Les changements climatiques**

*Avec les changements climatiques que l'on observe aujourd'hui en Amérique du Nord et dans le monde, on assiste de plus en plus au Québec de même qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean à une diminution des écarts annuels de température et un léger réchauffement des moyennes de température sur une base annuelle. De sorte que, il y a maintenant de moins en moins de neige dans les régions plus au sud du Québec en raison du réchauffement climatique et du raccourcissement de la période hivernale. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, de par sa position géographique à l'orée du Moyen Nord, est devenu au tournant des années 2020, une région de prédilection pour le tourisme de plein-air et les activités de récréation hivernale.*

### **2 - L'investissement public dans les transports et l'intervention de l'État**

*Il faut mentionner au départ que la réalisation des grands travaux de construction routiers dans la Réserve faunique des Laurentides et en région, à la toute fin de la décennie des années 2010, y est certainement pour quelque chose dans la réduction importante des délais de transport, l'amélioration de la sécurité, l'augmentation des volumes de circulation et finalement la hausse importante de la fréquentation et de l'achalandage touristique entre les régions de la Capitale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, la construction du terminal méthanier à Grande-Anse, au tournant de 2015, ne s'est par faite sans compromis de part et d'autre. La clef de voûte du montage financier nécessaire à la réalisation du projet avait notamment résulté dans la construction d'infrastructures ferroviaire et gazière en partance du Saguenay-Lac-St-Jean, afin de desservir le marché Nord Côtier ( entrée – sortie ), alors privé d'approvisionnement en gaz naturel et d'un accès direct au reste du continent et donc de nouveaux débouchés pour ses produits.*



*En définitive, on constate aujourd'hui que ces investissements massifs dans les infrastructures de transport ( souvent en partenariat public-privé ) ont sans aucun doute contribué à l'augmentation significative des échanges économiques entre les régions de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte Nord.*

*La Sagamie n'est désormais plus une région enclavée ou un terminus pour l'activité économique comme auparavant, mais maintenant un véritable pôle d'attraction et de développement économique et culturel en milieu médio-nordique. La région est même en passe de devenir le terrain de jeux et de villégiature pour une partie importante de la diaspora régionale et des populations centrales résidant autour de la Capitale nationale. La promulgation par Québec, à la toute fin des années 70, d'une loi sur la protection des terres agricoles, la raréfaction croissante et le coût fort élevé des terrains de villégiature autour des régions centrales ont fortement contribué au développement de l'offre et de la demande en nouveaux terrains de villégiature et à un coût économique acceptable à Saguenay.*

### **3 - Le redéploiement de la structure industrielle régionale**

*Un certain nombre de tendances ont marqué l'évolution de la structure de l'économie régionale et de la nouvelle base industrielle de sa capitale Saguenay durant la décennie 2010, à savoir :*

*la diversification des activités industrielles et la ré-articulation spatio-environnementale du procès de production des usines régionales d'Alcan sur le territoire de Saguenay entrepris dans le dernier quart de siècle et poursuivies depuis ;*

*l'expansion en province et même au plan national du secteur du génie conseil et des équipementiers régionaux ;*

*la consolidation et le redéploiement de l'industrie forestière régionale dans le cadre de nouvelles filières d'exploitation et de transformation beaucoup plus soucieuses de la protection de l'environnement, moins énergivores, plus économes en ressources et créatrices d'emplois.*

*Ce n'est bien sûr pas le miracle albertain avec tous ses pétrodollars, mais le déclin démographique régional est désormais du passé et on observe déjà d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'activité économique régionale avec le départ à la retraite des « baby-boomers ». Qu'on se le tienne pour dit ; Saguenay est désormais en demande ... et les nouveaux arrivants ( diaspora régionale et familiale instruite et autres amateurs de la nature ...) insufflent déjà un dynamisme certain dans le milieu.*

#### **4 - Adhésion aux accords de Kyoto et interventions gouvernementales**

*Depuis l'adhésion formelle de l'Amérique du Nord aux accords de Kyoto au tournant de 2010, les nouvelles réglementations environnementales mises en place par les gouvernements supérieurs ont en effet instauré des nouvelles pratiques et des changements importants aux modes de production des entreprises manufacturières, mais aussi de gouvernance de la part des administrations et des populations locales. Dans la cohue et la foulée des débats houleux engendrés autour de toutes ces discussions, nous ne sommes évidemment pas surpris que les gouvernements de Québec et d'Ottawa en aient également profité pour régler le vieux contentieux historique sur la question autochtone. Ce qui ne se fut pas sans heurts, on s'en doute bien ! ... Toujours est-il que l'ensemble du territoire québécois et particulièrement la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean occupe désormais une position enviable au chapitre de la qualité de l'environnement et du milieu de vie . Les décisions du passé ont été difficiles mais les fruits sont mûrs et maintenant prêts à cueillir ...*

#### **5 - Et toujours des conflits socio-économiques et environnementaux à gérer**

*Des transformations historiques aussi importantes dans les tissus sociaux, économiques, culturels et territoriaux d'une agglomération ne se font jamais sans heurts ni dégâts . On devrait pourtant savoir depuis belle lurette que les zones de conflits prévisibles et imprévisibles à ce propos surgissent toujours en marge d'intérêts socio-économiques divergents. Sur ce point, le territoire de Saguenay ne fait évidemment pas exception. En fait, même si un certain modèle original de gestion des conflits avait pu se développer ici dans le passé et faire école jusqu'à un certain point ailleurs au Québec..., l'arbitrage des conflits était toujours aussi délicat, particulièrement laborieux et pas souvent le fruit de consensus, entre :*

*les promoteurs d'un certain type de développement industriel historiquement qualifié de lourd ... ,*

*les groupes de pression de toute nature,*

les nouveaux entrepreneurs situés dans la mouvance récréo-touristique, culturelle ou écoterritoriale ( tels d'Arbres en Arbres, Parcours Aventures, Québec Hors-Circuits, et les autres œuvrant dans les productions spécifiques issues de troisième et quatrième transformation de la biomasse forestière ).

## **6 - Un lourd passif environnemental à restaurer : Un modèle de développement à repenser**

Enfin comme si cela n'était pas assez, même encore aujourd'hui en 2015, les nombreux ravages environnementaux laissés en plan par la période d'industrialisation sauvage du dernier siècle sont encore bien visibles au Saguenay. On n'a qu'à penser aux anciennes carrières et sablières ( balafres urbaines ) qui telles un gruyère éventé n'ont toujours pas disparu du paysage urbain du fjord. Le bruit dans certaines parties de la ville est toujours aussi infernal, particulièrement en bordure des grandes zones industrielles, commerciales et des voies de circulation principales.

Par ailleurs, même si la région avait amorcé un important virage vert avec son redéploiement industriel au tournant des années 2000 et par la suite, le parc automobile régional en 2010 est toujours en pleine expansion et la pollution due aux gaz à effet de serre n'a pratiquement pas diminué malgré l'application des accords de Kyoto. Dans la logique manichéenne et « courtémiste » des gouvernements supérieurs et des grands décideurs économiques nationaux et internationaux, on a pour ainsi dire sacrifié à l'époque la qualité de vie d'une frange défavorisée et encore relativement importante de la population urbaine, pour sauver in extremis sur l'autel de la croissance et du développement, les industries du transport et de la production pétrolière de l'Ouest.

Le phénomène de migration tardive des « baby-boomers » et la raréfaction croissante des espaces urbains disponibles et surtout attrayants à l'intérieur des différents périmètres d'urbanisation, avaient favorisé l'éclosion d'une multitude de petits lotissements résidentiels en zone de villégiature. Ce type de développement se réalisait le plus souvent dans l'anarchie la plus totale et surtout presque sans aucun contrôle sur la préservation de la couverture végétale existante. À cet égard, les zones riveraines, montagneuses et de villégiature autour du Lac Kénogami, ainsi qu'en bordure des rivières Saguenay, du Moulin, Chicoutimi et aux Sables,

*dans les anciennes municipalités de Laterrière, de Lac-Kénogami et de Larouche, étaient particulièrement prisées par les promoteurs immobiliers et leurs nouvelles clientèles-cibles ...*

*« Oui mais on a une belle vue qu'ils disaient ! ... ».*

*On recommence même aujourd'hui à parler d'annexion à ce propos !... Quant au Lac St-Jean, on n'y pense même plus. Les rares terrains encore disponibles en 2015 autour du Lac sont maintenant devenus hors de prix pour le commun des mortels depuis déjà un bon moment. Bref, exactement le même genre de discours qui alimente toujours après tant d'années, l'éternelle polémique sur la dégradation des paysages naturels en zones urbaine et périurbaine le long des parois rocheuses du fjord et des grands axes de développement. Toutefois, à la différence des décennies qui précèdent, le nouveau discours est maintenant supporté localement par les tenants de la mouvance entrepreneuriale croissante autour du récréo-tourisme, de l'éco-territorialité, de l'agro-forestier et depuis peu maintenant par la nouvelle industrie naissante autour des croisières maritimes qui s'est développée au tournant de 2010 avec la concrétisation du port d'escale de La Baie .*

*Sur un autre plan, il va sans dire que les vieilles habitudes des populations régionales choyées par l'urbanisation récente ont aussi parfois la vie longue. À cet égard, le passif socio-environnemental des cent dernières années a laissé également des traces indélébiles chez une partie importante de la population locale. Bref, les mauvaises habitudes de vie ( sédentarité, mauvaise alimentation, tabagisme, activité physique déficiente, etc...) et en corollaire toute la panoplie des pathologies sociétales ( obésité, hypertension, diabète, alzheimer, maladies coronariennes, etc...) qui y sont associées et les charges sociales qui en découlent sur la santé financière du Gouvernement du Québec, étaient sur le point de devenir insupportables pour la fiscalité à long terme des générations futures. L'État québécois a malheureusement dû intervenir encore une fois , au grand dam des chantres du néolibéralisme local ...*

### **CONCLUSION ...**

*Nous sommes au tournant de 2010 et il ne fait maintenant plus de doute pour personne dans le contexte actuel que toutes ces tendances sociétales se conjuguent et convergent*

*inexorablement au plan spatial ( sous la pression combinée de l'urbanisation, de la croissance et du développement économique ) vers une accélération exponentielle de la détérioration du cadre et de la qualité de la vie citoyenne, ainsi que du couvert forestier local, notre poumon urbain. Les puits de carbone de Kyoto, on en reparlera plus tard... Pour l'instant, partout la forêt recule ...*

## **B – SCÉNARIO ALTERNATIF PROBABLE**

---

---

### **1 LES RÉPONSES POSSIBLES D'UN SYSTÈME SOUS CONTRAINTES**

---

#### **1.1 - L'aménagement du territoire : un outil de gestion du développement et de l'urbanisation**

*Au début de 2010 après la fusion, Ville de Saguenay avait ressenti le besoin, dans un nouveau vent de changement, à la lumière des tendances lourdes qui se profilaient déjà à l'horizon et dans le cadre d'une véritable planification stratégique, de repositionner, d'articuler, d'intégrer et d'orienter dans une perspective à plus long terme, la planification, l'aménagement et le développement de son territoire. Le recentrage des nouvelles priorités municipales était désormais articulé en tenant compte : premièrement, du contexte global de la mondialisation de l'économie et de la culture en général et deuxièmement, du nouveau contexte de compétitivité des structures et d'interdépendance accrue des écosystèmes aux niveaux local, régional, national et international.*

*On se souvient tous qu'un des tous premiers gestes de ce jalon historique posé par les autorités municipales l'époque fut en effet d'harmoniser, en un tout cohérent et déjà passablement avant-gardiste pour le temps, l'ensemble des réglementations relativement à la gestion, à la planification, au développement et à l'urbanisation du territoire. Pour finaliser le tout, les autorités municipales avaient ensuite procédé à la réalisation du premier schéma d'aménagement et plan d'urbanisme de la nouvelle Ville de Saguenay. Parmi les nombreux principes directeurs ou postulats énoncés par les autorités municipales de l'époque pour guider les urbanistes dans la préparation du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme, on avait retenu principalement ce qui suit en ce qui a trait notamment à la gestion du couvert végétal, soit :*

**Premièrement**, l'application sur l'ensemble du territoire saguenéen du principe d'ajustement de l'offre en fonction de la demande en ce qui concerne la gestion à long terme de l'espace et des différents usages sous-jacents ( industriel, commercial, de service, résidentiel, récréatif, communautaire , agricole et forestier ). Cependant, dans le contexte toujours actuel de la libre concurrence au plan économique, cet ajustement doit aujourd'hui et plus que jamais auparavant tenir compte d'un arbitrage des conflits désormais rendu nécessaire entre les différentes factions du capital local, national et transnational, à savoir :

- d'une part, les tenants de la nouvelle école néo-libérale favorable à la déréglementation de l'économie en général et à la maximisation à court terme des profits par la non-intervention et le désengagement de l'État ;
- d'autre part, la nouvelle mouvance économique favorable au développement durable, c'est-à-dire un développement qui répond désormais aux besoins du présent, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ...

**Deuxièmement**, clarification du rôle du gouvernement municipal , à savoir : en premier lieu, établir clairement et faire respecter les nouvelles règles du jeu ( rôle de réglementation et contrôle ); en second lieu, fournir les services et les infrastructures de base nécessaires au maintien et à l'épanouissement de la vie citoyenne, ( rôle de pourvoyeur ); en troisième lieu, promouvoir et suppléer aux carences du système ( rôle d'accompagnement ) ; enfin en dernier lieu, arbitrer la gestion des conflits qui surgissent entre les différents acteurs sociaux, économiques et culturels ( rôle d'arbitrage ). Afin de gérer de façon optimale et résoudre rapidement les conflits de type socio-économique et spatio-environnemental qui surgissent habituellement de l'urbanisation accélérée du territoire, le nouveau mécanisme d'arbitrage entre les différents intervenants mis en place par les autorités municipales de l'époque s'appuyait sur les bases suivantes (1) :

- La définition du problème : c'est l'affaire des groupes sociaux, d'usagers, de résidents, d'experts et des gens du milieu des affaires en général, etc...;
- La décision ultime : c'est finalement l'affaire des hommes politiques, à travers la mise en place d'une structure de définition et d'arbitrage optimal des conflits ;
- La solution finale : c'est essentiellement la réponse des techniciens .

---

1) Robert Cartoux in. « *Gestion du social au local* », en 1992

**Troisièmement**, mise en œuvre d'une véritable politique de foresterie en milieu urbain et agro-forestier intra-municipal articulée autour des principes de Kyoto dans le cadre de la création de puits de carbone ( pour la séquestration et le piégeage des **Gaz à Effet de Serre** ), de l'amélioration de la qualité de la vie pour les citoyens et de la restauration des milieux de vie et de l'habitat en général.

Pour conclure sur cet aspect de la question, il est bien évident aujourd'hui avec un peu de recul que les nouveaux schéma d'aménagement et plan d'urbanisme n'allaient pas à eux seuls régler l'ensemble des problématiques urbaines et spatiales reliées à la préservation du couvert végétal sur le territoire. Ces exercices auront néanmoins permis :

- en tout premier lieu, de dégager une vue globale et articulée du développement urbain à long terme ;
- en second lieu, d'atteindre un certain nombre de cibles visées et souhaitables du futur probable en cette matière ;
- en dernier lieu et non le moindre, de faciliter l'arrimage nécessaire entre la classe politique, les administrateurs locaux et le tissu socio-économique et culturel local sur la gestion des conflits et des enjeux territoriaux reliés aux questions d'économie, de culture, de société et de conservation de la couverture végétale. Dans ce cas-ci, le résultat principal obtenu fut la démarche. Ce qui constitue déjà en soi toute une réussite ! ...

## **1.2 - Pour une politique de foresterie en milieu urbain et agro-forestier intra-municipal à Saguenay**

Poursuivons un peu dans la foulée des nombreuses interventions amorcées ultérieurement autour de la réalisation du premier schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme, et qui à notre avis, a marqué historiquement un jalon important dans la nouvelle sensibilité ( économique-culturelle ) des décideurs aux notions de conservation et de mise en valeur du patrimoine visuel relativement aux paysages urbains et naturels de la conurbation. Même si les débats entourant cette question ont déjà fait couler beaucoup d'encre dans le passé, nous

*estimons maintenant aujourd'hui, malgré ses aspects utopiques et même un peu hérétiques diront certains, que les principes directeurs mis de l'avant par le conseil municipal de l'époque au tournant de 2015, étaient sans aucun doute la solution à retenir et qui a fait toute la différence entre l'échec ou la réussite des projets qui sont survenus par la suite.*

*Pour s'en convaincre ... et l'on a certainement pas besoin de gratter beaucoup sous le vernis populaire pour retrouver presque intacte l'âme du bûcheron qui sommeille encore en chacun de nous, on a peine encore à imaginer aujourd'hui tout le tollé du lobby « **des pro.** » et « **des anti.** » soulevé par les principes directeurs mis de l'avant à l'époque ! ...*

1. *Instauration d'un mécanisme de redevances sur les coupes d'arbres en territoire municipal et basé sur la formule « Un arbre coupé = un arbre en droits de coupe payé = un arbre planté ;*
2. *Aménagement de puits de carbone temporaires « **PCT** » et de puits de carbone permanents « **PCP** », partout sur l'ensemble du territoire municipal, le tout en collaboration étroite avec les autorités provinciales et les ministères concernés ( voir définition plus bas ) ;*
3. *Mise en œuvre de programmes de plantation de types écologique ou ornemental à l'intérieur des différents périmètres d'urbanisation sur le territoire ;*
4. *Identification et classification au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme des paysages urbains et naturels sur l'ensemble du territoire et mise en œuvre des mécanismes appropriés de conservation et de mise en valeur des sites ;*
5. *Restauration des zones urbaines dégradées par l'urbanisation sauvage du vingtième siècle ;*
6. *Gestion économique optimale ( valorisation ) des résidus de coupe de bois sur l'ensemble du territoire en lien avec le nouveau programme de gestion des matières résiduelles ( PGMR ) ;*
7. *Recherche d'une gestion technico - économique optimale pour l'exploitation de la matière ligneuse dans les « T.P.I. », selon le principe du rendement soutenu, et en fonction des essences, disponibles, de la maturation des tiges des perturbations cycliques naturelles et enfin des usages industriels destinés localement ;*
8. *Adoption, d'une fiscalité foncière favorable à la conservation des puits de carbone ( selon une formule « gagnant – gagnant ») et du principe de la nécessaire polyvalence du territoire forestier saguenéen, le tout dans le respect des potentiels du territoire et de la diversité des usages actuels, futurs, et des différents utilisateurs ;*
9. *Valorisation de l'arbre et de la forêt sous toutes ses formes, aux plans historique, technico- économique, éducatif, culturel, scientifique, écologique et environnemental.*

### **1.3 - Aménagement de puits de carbone temporaires et permanents**

*Le premier changement significatif à s'opérer concrètement sur le terrain peu après l'adoption du schéma et du plan d'urbanisme et consécutivement à l'application de la nouvelle politique*



*de foresterie municipale au début des années 2010, fut sans contredit la création simultanée à l'intérieur des trois arrondissements municipaux de nombreux puits de carbone temporaires.*

*Tous les terrains actuellement en friche à l'époque, à l'intérieur des périmètres urbains et laissés pour compte par l'urbanisation au vingtième siècle pour des motifs de déclin démographique, de morcellement cadastral, d'éloignement des infrastructures de services et de contraintes anthropiques, étaient désormais visés par les nouveaux changements introduits dans la gestion du territoire. Ce qui inclut également tous les espaces urbains antérieurement zonés résidentiels mais laissés vacants en raison des changements survenus dans les goûts et les habitudes de localisation des consommateurs, avec la hausse croissante des coûts de construction, consécutivement à la reprise de l'économie locale et au redéploiement industriel régional.*

### **Puits de carbone ( définitions )**

*Au sens large, un puits de carbone ou puits de CO<sub>2</sub> est un réservoir naturel ou artificiel de carbone dont la taille augmente constamment avec le temps ( 2 ) . Les principaux puits sont les océans et les zones de végétation. La séquestration du carbone décrit l'ensemble des processus extrayant le carbone ou le CO<sub>2</sub> de la biosphère et le stockant dans un puits de carbone. La photosynthèse est le principal mécanisme biologique et naturel de séquestration du carbone. Les bactéries photosynthétiques, les plantes et la chaîne alimentaire ainsi que la nécromasse qui en dépendent sont considérées comme des puits de carbone pour la partie "piégée" du carbone. Le concept de puits de carbone s'est répandu avec le protocole de Kyoto créé dans le but de réduire les concentrations élevées et croissantes de CO<sub>2</sub> atmosphériques et ainsi lutter contre le réchauffement climatique. ( 3 )*

---

2) Selon les recherches effectuées jusqu'à maintenant, il ne semblerait pas y avoir actuellement de consensus formel sur le plan scientifique relativement à cette question. Certains scientifiques prétendent en effet, qu'un puits de carbone de type végétal pourrait émettre, à maturité, autant de carbone atmosphérique qu'il n'en capte ...

3) Google , Recherche effectuée sur « puits de carbone », Site ( [http://fr.wikipedia.org/wiki/Puits de carbone](http://fr.wikipedia.org/wiki/Puits_de_carbone) ), p1  
Regardons maintenant de plus près dans les paragraphes qui vont suivre en quoi consiste réellement la différence entre un puits de carbone temporaire et puits de carbone permanent. Dans la terminologie de l'époque, le puits de carbone temporaire « **P.C.T.** » était un espace vacant, boisé ou déboisé ( exemple : les terres en friche ) en zone urbaine, périurbaine ou intra-municipale, sans possibilité d'urbanisation à long terme ( exemple : les T.P.I. ), ou dont l'urbanisation éventuelle était temporairement différée dans le temps pour diverses raisons ( horizon de vingt à trente ans ). Dans les deux cas, tous ces espaces étaient destinés à court terme à recevoir une affectation de réservoir de biomasse pour la séquestration et le stockage du carbone de la biosphère.

Par ailleurs et à l'encontre du puits de carbone temporaire, le puits de carbone permanent « **P.C.P.** » également destiné à la séquestration et au stockage du carbone atmosphérique, était lui aussi un espace vacant, boisé, en zone urbaine, périurbaine, intra-municipale ou de villégiature, mais cette fois sans jamais aucune possibilité d'urbanisation éventuelle dans le futur. À titre d'exemple on pense aussitôt aux monts et ravins, déjà caractérisés depuis fort longtemps au schéma et au plan d'urbanisme .

### **Modalités d'application**

Avant de procéder à l'aménagement des puits de carbone temporaires et permanents « **PCT** et **PCP** », il faut cependant préciser au départ que la mise en œuvre des nouvelles affectations par la municipalité avait préalablement été précédée d'une analyse exhaustive au schéma et plan d'urbanisme. De sorte que toutes les petites et grandes propriétés foncières du territoire, tant en zones urbaines que périurbaines ou intra-municipales et considérées comme vacantes, avaient par la suite fait l'objet d'une étude de ciblage détaillée en vue de déterminer les zones à retenir. Dans un premier temps, les terrains vacants, déboisés et

désignés sous « **PCT** » en zone urbaine avaient systématiquement fait l'objet d'opérations de reboisement, avec tantôt des essences nobles, tantôt avec des essences à croissance rapide. Les opérations de reboisement devaient également tenir compte du principe de diversité biologique et aussi de la destination éventuelle des bois sur le marché local.

Ces terres ainsi reboisées seraient alternativement gérées par la suite, au fur et à mesure de leur mise en valeur et dépendamment de leurs caractéristiques physiques, spatiales, de leurs affectations et enfin des développements à survenir dans un avenir prévisible au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme.

Quant aux terres désignées sous puits de carbone temporaire « **PCT** » mais localisées en zone agro-forestière sur les terres publiques intra-municipale « **TPI** », elles faisaient toujours l'objet de prélèvements périodiques, mais cette fois selon les nouveaux principes directeurs du rendement soutenu et de la gestion technico-économique optimale de la matière ligneuse récoltée.

Dans les faits, le dénominateur commun à toutes les zones sous puits de carbone de même qu'à toutes les opérations de coupe d'arbres sur l'ensemble du territoire municipal était l'application du principe « un arbre coupé = un arbre en droits de coupe payé = un arbre planté ». Les sommes d'argent ainsi recueillies étaient déposées dans un fonds spécial dédié au fonctionnement des fiducies foncières citoyennes et autres organismes de gestion en commun impliqués dans l'aménagement, le reboisement et l'entretien des zones boisées naturelles destinées à une conservation intégrale « **PCP** » ou à une mise en exploitation éventuelle « **PCT** » .

En ce qui a trait maintenant aux puits de carbone permanents « **PCP** », pour en faciliter le développement et la mise en oeuvre, le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme avaient considéré, que la meilleure façon de procéder pour la conservation et la mise en valeur des paysages urbains et naturels ( déjà préalablement identifiés et catégorisés aux grilles des spécifications du règlement de zonage ), serait d'enchâsser à perpétuité la conservation de ces nouvelles zones dans le cadre d'une affectation de « **PCP** ».

*Cette nouvelle affectation devait en principe assurer la pérennité et la conservation des lieux à plus long terme. Ainsi, dans les zones désignées sous « **PCP** » seuls les usages complémentaires n'ayant pas ou très peu d'incidences sur la coupe de bois et la détérioration de la couverture végétale étaient finalement autorisés.*

*De sorte qu'on pouvait d'ores et déjà, à peine une décennie plus tard, observer dans chacun des trois arrondissements de Saguenay, les premiers résultats tangibles de l'application de cette nouvelle politique, soit la conservation intégrale et la mise en valeur de tous les boisés naturels sur les monts, ravins et autres escarpements naturels en zone urbaine, périurbaine et de villégiature en bordure des plans d'eau.*

*En fait, le travail des nombreux spécialistes œuvrant auprès des fiducies foncières citoyennes ( d'éco-quartiers ) et autres organismes de gestion en commun, dans le créneau de l'économie sociale ou la sous-traitance municipale afférent à ce type d'opération, n'était évidemment pas étranger à ce résultat ! ...*

### **Fiscalité municipale**

*Comme il fallait s'y attendre, la mise en œuvre de la politique des puits de carbone temporaires et permanents avait suscité au départ beaucoup de grogne et de mécontentement dans une certaine couche de la population. Aussi, pour faciliter l'adhésion des propriétaires terriens concernés, le Conseil municipal avait rapidement procédé à l'introduction d'une fiscalité régressive fort avantageuse, tant à court qu'à moyen et à long terme pour les propriétaires fonciers et la municipalité. C'est-à-dire une approche fiscale conçue selon une formule « gagnant – gagnant » pour l'ensemble des partenaires au dossier.*

*Pour favoriser le maintien des puits de carbone temporaires « **PCT** » dans le temps et éviter ainsi les erreurs du passé comme les coupes à blanc massives dans certains « T.P.I. », la municipalité ( en tenant compte de la formule « gagnant – gagnant » et avec un régime de*

taxation basé sur une fiscalité régressive ) y avait pour sa part trouvé son intérêt par le développement et la mise en œuvre d'un système de recouvrement financier à long terme du manque à gagner par rapport aux taxes non perçues sur les terres destinées à une exploitation éventuelle dans le futur. En fait, le nouveau système était basé essentiellement sur la récupération financière d'une partie de la plus-value forestière réalisée par les propriétaires lors des opérations de récolte de la matière ligneuse exploitée sur ces terres.

Sur un autre plan, Ville de Saguenay avait unilatéralement décrété, dans le cas des terres désignées sous « **PCP** », un type d'affectation faisant en sorte que les valeurs foncières inscrites au rôle pour ces territoires étaient relativement basses. On présume que le coût de taxation devait par conséquent être très peu élevé ou même presque inexistant dans certains cas. Avec l'introduction de ce nouveau mode de taxation, les petits et grands propriétaires fonciers y avaient rapidement trouvé financièrement leur compte, ou avaient tout simplement procédé massivement à des opérations de délestage en faveur des nouvelles fiducies foncières. La municipalité était cependant gagnante financièrement dans le cas des terres désignées sous « **PCP** ». En effet, elle y récupérait indirectement son investissement, soit par une augmentation notable des valeurs foncières et immobilières sur les constructions existant en périphérie ( meilleure qualité du cadre et du mode de vie ), ou bien soit en profitant indirectement de l'émergence d'un certain nombre de petites et moyennes entreprises spécialisées dans les domaines du récréo et de l'éco-tourisme estival et hivernal et des structures d'accueil afférentes. Ce résultat était en fait relié au développement d'un nouvel achalandage dans les domaines du cyclo-tourisme, de la randonnée pédestre et autres activités de récréation, de loisir et de plein-air en milieu naturel. En terminant, avec tous les changements sociaux, économiques et culturels introduits dans la nouvelle dynamique récréo-forestière saguenéenne depuis 2010, le paysage avait désormais son prix et une valeur tangible ! ...

#### **1.4 - Mise en œuvre de programmes de plantation ornementale**

À l'instar des nombreux puits de carbone temporaires et permanents aménagés sur l'ensemble du territoire, Ville de Saguenay avait également procédé à l'élaboration et à la

*mise en œuvre de programmes systématiques de plantation à des fins esthétiques, ornementales ou écologiques. Les espaces visés par ce nouveau programme concernaient cette fois les terre-pleins et les emprises en bordure des autoroutes, des voies de circulation principales et secondaires dans les zones résidentielles, commerciales, industrielles, de services et même en zone agricole le long des rangs; constituant ainsi et dans les faits une véritable opération de mise en valeur des paysages urbains et ruraux saguenéens.*

*Enfin et dans la même veine, les parcs de loisirs et autres terrains de jeux municipaux longtemps considérés par la population comme « des espaces verts », mais paradoxalement dénudés de toute végétation ou presque, n'avaient heureusement pas fait exception à la règle. De sorte que tous ces espaces avaient maintenant fait l'objet d'une planification spécifique et de programmes particuliers de plantation, tenant compte dans le langage des architectes du paysage des notions : de topographie et de nature du terrain, d'affectation de l'espace, de particularités géographiques des lieux, de climat saisonnier, de confort et convivialité et enfin de consultations populaires auprès des usagers et de consensus sociaux en général.*

### **1.5 - Promotion et valorisation de l'arbre**

*Pour compléter la boucle et permettre ainsi une réinsertion de la culture de l'arbre dans le nouveau vécu social populaire, les autorités municipales en avaient également profité vers la fin de la décennie 2010 pour ressusciter des cendres un vieux projet de musée de l'arbre et de la forêt, présenté aux administrateurs de la Corporation du Musée de la Pulperie, une vingtaine d'années auparavant, et axé à l'époque sur la valorisation de l'arbre et de la forêt sous toutes ses formes, aux plans historique, technico-économique, éducatif, culturel, scientifique, écologique et environnemental.*

*Le succès du nouveau musée, qui faisait d'ailleurs l'envie de bien des villes et municipalités ailleurs au Québec, proposait entre autres aux nombreux touristes et visiteurs et comme nouveau véhicule éducatif et culturel de sortie de crise pour l'industrie de la transformation des bois au Québec, différentes thématiques d'expositions permanentes sur :*

- le passé « l'utilisation du bois à l'état brut dans les matériaux de construction ... » ;
- le présent « l'utilisation de la fibre cellulosique dans les pâtes et papiers ... »;
- le futur « l'utilisation de la molécule ailleurs dans le monde ... ».

*On venait de partout au Québec, au Canada et même d'aussi loin que l'Europe pour venir observer de visu les résultats obtenus sur les terrains, ainsi que les nombreux changements opérés sur l'ensemble du territoire saguenéen et la population en général, ou enfin pour y étudier les possibilités de transposition ailleurs du modèle développé ici à Saguenay. La chaire d'études en Éco-Conseil de l'UQAC en avait d'ailleurs fait une spécialisation intéressante et fort prisée auprès d'un nombre grandissant d'étudiants étrangers.*

## **2 LES CONSÉQUENCES ET RÉSULTATS PRÉVISIBLES**

---

### **2.1 - SUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

#### **Récupération et valorisation des résidus de coupe issus de la biomasse forestière**

*Dans un premier temps et à l'instar des matières résiduelles déjà récupérées depuis le milieu des années 90 au Saguenay, se sont maintenant ajoutés autour de 2015 et sur une base progressive, tous les résidus de coupe issus de la biomasse ligneuse en provenance des différents flux ou segments de production en territoire urbain et agro-forestier intra-municipal au Saguenay. Mentionnons à cet égard les résidus de coupe provenant d'éclaircies pré-commerciales et d'entretien cyclique, dans les boisés naturels, les plantations d'alignement et les terres désignées sous « **PCP** », et enfin sur les aires d'empilement dans les secteurs de prélèvement des peuplements matures exploités dans les zones désignées sous « **PCT** » ( souches, branches, houppiers, écorces, etc...). Les matières résiduelles ainsi récupérées « Bois Raméaux Fragmentés » étant par la suite valorisées sous la forme de paillis ( comme substrat végétal ), de compost ( comme engrais organique ) et de terreau fertile et de terre végétale pour l'industrie horticole, les productions maraîchères et agricoles en général. On doit notamment préciser qu'une partie importante des résidus issus de cette biomasse forestière avait cependant été détournée, de la filière du compostage, au profit cette fois de celle de la co-génération, pour les fins de production énergétique dans l'industrie des pâtes et papiers ou pour la production de vapeur dans le séchage du bois d'œuvre dans l'industrie du sciage.*

#### **Création d'entreprises**

*Ce n'était évidemment pas l'ultime panacée au chapitre de la création d'emplois, mais le développement de la filière bois en zone urbaine et agro-forestière intra-municipale avait cependant contribué au développement d'un nombre relativement important de petites et*



*moyennes entreprises en tous genres, ainsi qu'au maintien du tissu social dans les secteurs dévitalisés et intra-municipaux de l'agglomération saguenéenne, telles les entreprises spécialisées dans les milieux :*

- *de la production de plans et de boutures pour les fins, de reboisement, d'aménagement et de restauration du paysage et de plantation ;*
- *de l'horticulture et de l'entretien des végétaux ;*
- *de la récupération des résidus végétaux, de coupe et d'exploitation forestière ;*
- *de la préparation et du traitement de première transformation, compostage et de mise en marché des productions de base issues de la biomasse récupérée « paillis, compost, terreau, fertile terre végétale ...» ;*
- *de la conception, de l'aménagement et de la mise en valeur du paysage et des espaces paysagers en zone urbaine et de villégiature ;*
- *de la gestion de projet, de l'opération et de l'animation des activités en milieu éco-récro-forestier;*
- *de l'entrepreneurship paysagiste spécialisé dans la réalisation de travaux d'aménagement et de plantation ;*
- *de l'accueil des visiteurs en zone urbaine et récréo-touristique ( gîte avec "hébergement et restauration" ) ;*
- *de la culture de l'enseignement et de la recherche muséale .*

### **Maintien de l'activité économique locale**

*Sur un autre plan, et parmi les nombreuses répercussions observées au chapitre des retombées économiques locales, on avait constaté avec le développement croissant de l'activité physique chez les travailleurs et dans la population en général que le taux d'absentéisme au travail était désormais en régression constante depuis quelques années. Ce qui automatiquement dans les faits devait se traduire par une hausse de la productivité des entreprises ... Par ailleurs, même si l'on n'en connaissait pas encore directement les causes réelles, on avait également observé une augmentation sensible des valeurs foncières et immobilières sur l'ensemble du territoire. Les nombreux changements survenus aux plans démographique, économique, culturel, ainsi que les améliorations apportées au cadre urbain et à la qualité de vie citoyenne étaient les motifs généralement invoqués pour expliquer cette situation. L'augmentation de la fréquentation touristique régionale et du volume des échanges intra et inter-régionaux se traduisant automatiquement par une hausse de la circulation routière, on n'était évidemment pas surpris d'une diminution corrélée des taux de vacance*

*dans les établissements hôteliers. En effet, Ville de Saguenay était pour ainsi dire devenue une destination enviable pour les congrès et autres activités du genre.*

*De plus, en raison de la qualité de ses équipements de récréation et de plein-air et de la beauté des paysages au Saguenay, bon nombre d'événements prestigieux comme les compétitions sportives nationales et internationales dans les domaines du ski, du cyclisme, de la natation et de la randonnée pédestre avaient lieu régulièrement sur une base annuelle, contribuant du même souffle à la renommée et au prestige de Ville de Saguenay et de sa région d'accueil.*

## **2.2 - SUR LA PLANIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SPATIAL**

### **Une meilleure planification et préparation des projets**

*Parmi les résultats significativement intéressants qui découlent après 2015 de l'instauration de la nouvelle politique de foresterie municipale, on constate entre autres, que les promoteurs dans tous les créneaux du développement urbain ( industriel, commercial, résidentiel, etc... ) ont désormais la scie mécanique beaucoup plus légère et circonspecte. De sorte que la très grande majorité d'entre eux procède maintenant au préalable à l'élaboration d'une planification beaucoup mieux réfléchie tant à court, qu'à moyen et à long termes de leurs projets de développement et d'expansion. On a déjà constaté à ce propos que les frais en consultation technique auprès des professionnels de la planification, de l'aménagement, de la construction et du développement en général ont d'ailleurs augmenté significativement au tournant de 2015, avec l'ensemble des changements survenus. À titre d'exemple et en ce qui concerne cette fois les améliorations apportées à la planification des projets ( la nouvelle politique devant désormais s'appliquer partout sur le territoire ), on en avait même profité lors de la planification, de l'aménagement et de la mise en œuvre des nouvelles bleuetières, pour corriger également un certain nombre d'erreurs de conception dans le passé. En effet, dès 2005, il était déjà de notoriété publique que les aménagements prévus dans le cas des anciennes haies brise-vent, étaient souvent trop étroites et insuffisamment densifiées pour résister naturellement aux perturbations comme le chablis, les activités de brûlage printanier,*

*l'absence périodique de couverture de neige suffisante et protectrice contre les rigueurs de l'hiver et la conservation de l'humidité nécessaire en période estivale, etc ...*

*Celles établies dans les nouvelles bleuetières étaient dorénavant d'une largeur amplement suffisante pour faciliter la reproduction naturelle des essences résineuses et feuillues et résister adéquatement au chablis, tout en permettant du même coup des amoncellements de neige suffisants pour protéger du gel la repousse printanière et les jeunes plants de bleuets. En prime, les nouveaux aménagements permettaient de meilleurs rendements à l'hectare avec la réduction des gelées hâtives et tardives, une meilleure protection contre la sécheresse occasionnée par le vent en période estivale et enfin le prolongement de la saison de récolte du petit fruit.*

### **Aménagements urbains optimaux, confort et convivialité de l'espace**

*Pour s'adapter aux nouvelles exigences de préservation de la couverture végétale imposées par l'introduction des principes de Kyoto dans l'aménagement et le développement du territoire, la municipalité avait dû procéder à des modifications importantes à l'étape de la préparation des nouveaux règlements d'urbanisme et de construction. De façon générale, on estime après coup que les nouvelles restrictions et dispositions réglementaires désormais imposées à l'intérieur des différents périmètres urbains ont favorisé dans une large mesure :*

- *un meilleur aménagement de l'espace et du paysage,*
- *une densification accrue et intelligente du territoire,*
- *une pratique architecturale plus riche et sensible aux particularités locales,*
- *une utilisation accrue des matériaux nobles dans la construction en général,*
- *une meilleure dispersion et absorption du bruit ambiant par la couverture végétale.*

*En prime et même avec une certaine augmentation des volumes de circulation motorisée sur le réseau routier, on constate tout de même que les nouveaux aménagements récréo-forestiers développés en zone urbaine ont considérablement amélioré, en quelques années à peine, la qualité de l'air ambiant ( plus d'oxygène et moins d'ozone au sol ), en particulier dans les grandes zones urbaines à vocation économique ( commerciale et industrielle ) de même que dans les secteurs d'habitation limitrophes situés le long des grands axes de*

*circulation ( moins de poussières, plus de fraîcheur avec l'augmentation du taux d'humidité en période estivale et moins de rigueur en hiver avec une meilleure gestion des vents dominants ).*

*Enfin et non la moindre des retombées en ce qui a trait aux améliorations apportées au système urbain, l'aménagement systémique des plantations en milieu urbain avait notamment contribué, en réduisant la largeur du champ de vision des automobilistes et par conséquent la vitesse de circulation sur les routes, à améliorer considérablement la sécurité piétonne, cycliste et véhiculaire sur le réseau routier, en réduisant de façon remarquable le nombre des accidents routiers .*

*Enfin, sur le strict plan opérationnel les mises à jour régulières de l'inventaire des différents sites boisés et des changements survenus en termes d'opérations et d'affectations étaient assurées en sous-traitance pour le compte de Ville de Saguenay par les fiducies foncières citoyennes et les organismes de gestion en commun, ces données étant systématiquement intégrées par la suite au schéma d'aménagement et plan d'urbanisme, ou tout autre outil de gestion du territoire municipal. Enfin, pour stabiliser les revenus et faciliter la gestion des entreprises sous-traitantes, les travaux annuels d'inventaire généralement accordés par contrats avec devis sur invitation étaient renouvelables, tout comme pour les CAAF « contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers », sur une période de cinq ans. Ce type d'organisme fonctionnant, dans les faits, sur le mode de l'économie sociale, il procurait ainsi de l'emploi à bon nombre de travailleurs saisonniers sous-qualifiés ou en situation de réinsertion sociale .*

### **Freinage de l'effet trou de beigne au cœur de l'agglomération**

*Par ailleurs, même si le prix du logement était en hausse constante avec la relance de l'économie locale et régionale, l'amorce d'une reprise au plan démographique et les améliorations récemment apportées au cadre et à la qualité de vie des résidents, la municipalité avait quand même réussi à freiner considérablement l'effet trou de beigne constaté depuis le dernier quart de siècle au cœur de la conurbation Chicoutimi - Jonquière - La - Baie. En effet, de toutes les classes de la nouvelle société saguenéenne, seule une toute*

*petite partie de la population avait encore l'opportunité de migrer sur de vastes terrains boisés en campagne ou en zone de villégiature autour des plans d'eau, à savoir :*

- *les « baby-boomers » ayant amassé un capital financier significatif avec la revente de leur propriété « sans impôt sur le gain en capital »,*
- *les nouveaux couples familiaux de professionnels instruits de la diaspora régionale réintégrant leurs racines ( pour remplacer les nombreux départs à la retraite ou pour combler les nouveaux postes créés dans les domaines d'avenir ),*
- *les riches villégiateurs des régions centrales situées autour de la capitale nationale .*

*Les trois secteurs privilégiés à cet égard étaient sans conteste les territoires des anciennes municipalités de Laterrière, de Lac-Kénogami et de Larouche. Toutefois, pour contrôler ce phénomène inévitable, Ville de Saguenay avait déjà adopté, du moins en ce qui concerne son territoire, une réglementation beaucoup plus contraignante visant à préserver avec plus de mordant la bande riveraine littorale en bordure des plans d'eau et à freiner économiquement si possible, par une réglementation appropriée, l'accès inévitable à ce type de lotissement en zone de villégiature. Pour le territoire de la municipalité de Larouche, toutes les options étaient actuellement envisagées ...*

### **Développement d'infrastructures de pratique de l'activité physique extérieure**

*Parallèlement à la mise en valeur des paysages, on avait également constaté que tous les petits et grands boisés urbains et périurbains de la conurbation saguenéenne et désignés sous « **PCP** » étaient désormais reliés entre eux par des réseaux de pistes cyclables ou de randonnées pédestres pour le développement et la pratique de l'activité physique. À ce chapitre, il est intéressant de noter que la municipalité avait depuis peu complété la réalisation de son sentier du Portage sur la rive sud du Lac Kénogami. Le nouveau sentier multifonctionnel intégré à même la zone de conservation du paysage naturel, reliait dorénavant par voies piétonne et cyclable, les réseaux d'équipements de récréation et de plein-air existant entre le Saguenay et le Lac-St-Jean. Vu l'importance du projet et l'adhésion massive de la population locale et des corps intermédiaires, pour faciliter la réalisation et la mise en œuvre de son programme,*

*Ville de Saguenay, qui participait déjà financièrement au projet, avait sollicité et obtenu dans le cadre d'une expérience pilote et de concert avec la participation des entreprises et des institutions locales, l'intervention massive et concertée de l'État québécois dans les domaines de la promotion de l'activité physique, de la fiscalité, de la récréation de plein-air et de l'aménagement du territoire. Tout cela afin que les sous-régions du Saguenay dans un premier temps et du Lac-St-Jean dans un deuxième temps soient dotées de programmes adéquats d'installation d'infrastructures pour le développement et la pratique généralisée de l'activité physique extérieure chez les populations vieillissantes de la région.*

### **Des conséquences heureuses, mais aussi des résistances au changement**

*Oh bien sûr, ce n'était toutefois pas la belle unanimité et le projet n'avait pas fait que des heureux dans la population en général. Une certaine minorité agissante de la société saguenéenne ( toujours le fameux principe du 80% / 20% ) entretenait toujours une résistance passive aux nouvelles réformes mises en place par les pouvoirs publics avec l'appui solide et indéfectible d'une grande majorité de la population citoyenne. Peut-être d'anciennes blessures historiques d'origine psychogénéalogique ancrées au plus profond de cet inconscient collectif et se manifestant encore aujourd'hui, de génération en génération, par un besoin presque irrésistible et compulsif de dégager la place ... ( encore le bûcheron qui sommeille ) pour mieux affirmer et afficher socialement son nouveau statut de consommateur ainsi devenu, se risquerait le psychologue... Quoi qu'il en soit, la persuasion et la contrainte réglementaire finiraient bien avec le temps par casser définitivement le moule et le noyau dur de cette minorité d'irréductibles encore récalcitrant au changement ! ...*

### **Saguenay : désormais un modèle de développement urbain en région**

*Enfin, avec les succès obtenus et la renommée grandissante de Saguenay, le modèle développé en territoire saguenéen avait si bien fait son chemin au plan médiatique que l'expérience de Saguenay, par son rôle de capitale régionale du Moyen-Nord québécois et par*

*l'importance de son poids aux plans social, économique, démographique et culturel, avait également suscité un certain mimétisme dans l'ensemble des villes et municipalités de la région et des régions limitrophes.*

*Ce phénomène avait sans doute renforcé le rôle ainsi que l'influence prépondérante des différents acteurs sociaux impliqués dans cette nouvelle dynamique de changement et de développement applicable aux milieux urbains périphériques régionaux. Ville Saguenay vante maintenant les qualités esthétiques et écologiques de son territoire aux touristes et aux entreprises désireuses de s'y implanter, tout en soulignant l'attrait, pour cette nouvelle main-d'œuvre jeune et spécialisée, des centaines de kilomètres de sentiers forestiers accessibles au cœur même de la ville, les nombreux « parcours de santé », « parcours gymniques » et « sentiers sportifs sylvestres » aménagés le long de certains d'entre eux, et qu'agrémentent quelques jardins fleuris, clairières, promenades dans les cimes, etc....*

*Avec la bénédiction et la participation financière des autorités municipales, des budgets sont même prévus annuellement pour l'organisation de tournées de promotion et de rencontres, conjointement avec les partenaires de la municipalité ( les Fiducies Foncières Citoyennes, et autres Organismes de Gestion Communautaire...), au niveau national dans les principales villes du Québec, entre les parrains des éco-quartiers et les créateurs de réalisations intéressantes ailleurs en foresterie urbaine.*

### **2.3 - SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : SANTÉ & MIEUX-ÊTRE DE LA POPULATION**

#### **Améliorations de la santé publique**

*Même si cet aspect de la question n'avait préalablement guère fait l'objet d'une réflexion exhaustive et d'objectifs immédiats à atteindre au plan stratégique, on constatait tout de même que le développement de l'activité physique extérieure avait parallèlement contribué à une amélioration significative de la santé publique dans toutes les couches de la population en général. Le niveau de résistance du système immunitaire d'une population s'améliorant avec la pratique de l'activité physique extérieure, on observait déjà une diminution importante des complications sanitaires dues aux maladies d'origine microbienne, telles les épidémies*

*périodiques de gripes sur une base annuelle, les rhumes et autres formes de refroidissement.*

*Par ailleurs, le stress relié à la vie urbaine ou en milieu de travail n'avait pas totalement disparu, mais la population saguenéenne en général était dorénavant mieux outillée pour y faire face et le gérer au quotidien.*

*Il importe aussi de préciser que parallèlement au développement de la pratique de l'activité physique, les nombreuses campagnes de promotion et de sensibilisation mises de l'avant par les corps publics locaux avaient également contribué de façon significative au changement des mentalités en ce qui a trait aux mauvaises habitudes de vie dans la population et la panoplie des pathologies sociétales qui en résultent ( sédentarité, mauvaise alimentation, tabagisme, etc., menant à l'obésité, à l'hypertension, au diabète, à l'alzheimer, ainsi qu'aux maladies cardio-vasculaires et coronariennes ...). De sorte qu'on observait maintenant et de façon beaucoup plus concrète en milieu hospitalier, les résultats visibles et tangibles de ces nouvelles approches, à savoir un certain déplacement des coûts et de la demande relative aux problématiques lourdes des soins de santé habituels..., vers des pratiques désormais plus légères axées davantage sur la gestion des traumatismes accidentels généralement associés à la pratique de l'activité physique, c'est-à-dire :*

- diminution des problèmes reliés à la gestion du stress ( en milieu urbain et de travail ) et aux maladies systémiques qui y sont généralement associées,*
- diminution du nombre d'accidents automobiles, piétonniers et cyclables sur les routes ,*
- diminution des maladies pulmonaires reliées à la dégradation de la qualité de l'air en milieu urbain,*
- augmentation significative des soins orthopédiques associés aux traumatismes et autres accidents reliés aux différentes pratiques sportives ,*
- obésité et mauvaise alimentation en voie de régression et amélioration concomitante de la condition physique et de la santé des populations en général ,*
- diminution des problèmes d'hypertension, de diabète, d'alzheimer et d'accidents cardio-vasculaires ou coronariens ,*
- diminution des problèmes reliés à la gestion du stress (en milieu urbain, de travail ) et aux maladies qui y sont généralement associées .*



### 3 CONCLUSION ET PORTRAIT SYNTHÈSE

---

*À la lecture de cette vision un peu idyllique et pour le moins « verdoyante » de notre avenir collectif, d'aucuns estimeront probablement l'exercice teinté d'un optimisme outrancier ou d'un volontarisme pouvant jusqu'à un certain point être qualifié d'irréaliste... Et en effet, dans le cas contraire une vision plutôt grise et morose pourrait également être dégagée de la lecture des tendances lourdes de notre économie globale, surtout dans le domaine forestier. L'approche originale développée ici, c'est justement là la beauté de la chose. Les éléments d'intervention suggérées plus haut possèdent à tout le moins l'immense avantage de relever en très grande partie de décisions locales et autonomes, i.e. relevant du niveau décisionnel municipal, voire même régional.*

*En d'autres termes, nos propositions s'inspirent essentiellement d'une volonté et d'une intelligence collectives consacrées à l'amélioration substantielle de notre cadre de vie et à l'augmentation des plus-values de toutes natures qu'on peut en retirer, aux plans social, culturel, santé physique et psychologique, et même économique. À la limite, absolument rien n'interdit qu'une attitude volontariste de la part des autorités municipales puisse provoquer une modification de la trajectoire initiale du système ou favorise à tout le moins positivement le cours des tendances lourdes déjà évoquées, si elles ne survenaient pas assez vite ...*

*En guise d'aide-mémoire collectif, concluons ce texte en synthétisant les principales recommandations élaborées plus haut, à savoir :*

- 1. Instauration d'un mécanisme de redevances sur les coupes d'arbres en territoire municipal et basé sur la formule « Un arbre coupé = un arbre en droits de coupe payé = un arbre planté;*
- 2. Aménagement de puits de carbone temporaires « PCT » et de puits de carbone permanents « PCP », partout sur l'ensemble du territoire municipal, le tout en collaboration étroite avec les autorités provinciales et les ministères concernés ( voir définition plus bas );*

3. *Mise en œuvre de programmes de plantation de types écologique ou ornemental à l'intérieur des différents périmètres d'urbanisation sur le territoire;*

*L'identification et leur classification au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, des paysages urbains et naturels sur l'ensemble du territoire et mise en œuvre des mécanismes appropriés de conservation et de mise en valeur des sites ;*

4. *Restauration des zones urbaines dégradées par l'urbanisation sauvage du vingtième siècle ;*
5. *Gestion économique optimale ( valorisation ) des résidus de coupe de bois sur l'ensemble du territoire en lien avec le nouveau programme de gestion des matières résiduelles ( PGMR ) ;*
6. *Recherche d'une gestion technico - économique optimale pour l'exploitation de la matière ligneuse dans les « T.P.I. », selon le principe du rendement soutenu, et en fonction des essences, disponibles, de la maturation des tiges des perturbations cycliques naturelles et enfin des usages industriels destinés localement ;*
7. *Adoption, d'une fiscalité foncière favorable à la conservation des puits de carbone ( selon une formule « gagnant – gagnant ») et du principe de la nécessaire polyvalence du territoire forestier saguenéen, le tout dans le respect des potentiels du territoire et de la diversité des usages actuels, futurs, et des différents utilisateurs ;*
8. *Valorisation de l'arbre et de la forêt sous toutes ses formes, aux plans historique, technico- économique, éducatif, culturel, scientifique, écologique et environnemental.*